

DEMANDE DE CERTIFICAT DE NON APPEL - PARTICULIER

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone : / / / /

Sollicite de la Directrice des services de greffe judiciaires de la Cour d'Appel de Bordeaux un certificat de non-appel :

d'une décision en date du (date du jugement) : / /

rendu par (nom de la juridiction) :

dans l'affaire opposant (nom des parties) :

Demandeur (s) :

Défendeur (s) :

ayant été signifiée en date du / /

par exploit d'huissier de Maître

huissier de justice à :

OU

dates des accusés de réception de notification par le greffe du

A Bordeaux, le / /

Signature :

Pièces à fournir : copie de la décision et la signification ou des accusés de réception de notification

NB les recherches étant informatisées il est indispensable pour la fiabilité du système que les noms soient correctement orthographiés ou dactylographiés.

Greffe de la Cour d'Appel de Bordeaux

N°

CERTIFICAT DE NON-APPEL (art. 505 du CPC)

La Directrice des services de greffe de la cour d'appel de Bordeaux certifie, au vu des indications ci-dessus mentionnées, qu'il n'existe, à ce jour, aucune trace d'enregistrement d'une déclaration d'appel devant la cour d'appel de Bordeaux concernant l'instance visée dans l'attestation s'y rapportant.

Etant rappelé :

- que lorsqu'il s'agit d'une décision réputée contradictoire ou rendu par défaut, le présent certificat est délivré sous réserve de l'application éventuelle de l'article 540 du CPC prévoyant la possibilité d'un relevé de forclusion du délai d'appel sous les conditions qu'il indique.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait au Greffe de la Cour d'Appel de Bordeaux, le/...../.....

P/ la Directrice des services de greffe judiciaires,